

# Marathon des Glières- 17 mars 2024

## Règlement

### EPREUVES ET PARCOURS

Le marathon des Glières est une course populaire de ski de fond qui se compose de 3 épreuves inscrites au calendrier de la Fédération Française de Ski.

Les épreuves sont réservées aux titulaires d'une licence FFS compétiteur, loisir ou dirigeant. Les concurrents non affiliés FFS devront s'acquitter d'un Ticket Course à l'exception des coureurs titulaires d'une licence de la Fédération Suisse ou Espagnole de ski.

Tout participant qui n'est pas détenteur d'une licence FFS compétiteur, doit fournir une attestation [questionnaire de santé](#) ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski ou du sport en compétition de moins de 6 mois.

#### **Mara'30** (30KM), départ 8h30

Réservé aux dames et aux hommes né(e)s en **2005 et avant**.

Départ par vagues.

Sont éligibles aux premières vagues, les coureurs licenciés FFS avec moins de 250 points ou classés dans le 1<sup>er</sup> tiers du marathon des Glières 2022 ou dans le 1<sup>er</sup> tiers de l'une des courses du Marathon Ski Tour 2024.

Le placement des coureurs sur les 1ères lignes se fera, dans l'ordre, selon les points FFS, puis selon les points obtenus sur les courses du Marathon Ski Tour.

**Cette épreuve compte pour le classement du Marathon Ski Tour Hommes et Dames.**

#### **Petit Plateau** (10KM), départ 10h30

Réservé aux dames et aux hommes né(e)s en **2008 et avant**.

Départ par vagues.

Palmarès et dotation uniquement pour les catégories U16 et U18 Hommes et Dames

Palmarès réduit pour les catégories SEN à Masters Hommes et Dames

#### **Mini Glières** (4km), départ 10h45

Réservé aux enfants nés en **2009, 2010, 2011 et 2012**.

Départ par vagues.

L'organisateur du marathon des Glières se réserve le droit de modifier les parcours en fonction des conditions climatiques. Une barrière horaire peut être mise en place sur la Mara'30 sur décision du jury.

L'organisateur se réserve le droit, le jour de l'évènement, d'annuler ou de stopper la course en cas de conditions défavorables et dangereuses mettant en péril la sécurité des participants (coureurs ou bénévoles) tant au niveau des parcours, de la météo ou d'évènements imprévus.

Dans tous ces cas, aucun remboursement ne pourra être demandé.

### DOSSARDS

Remise des dossards le jour de l'épreuve à partir de 6h45

Tous les dossards sont récupérés après la course, les non-rendus seront facturés 10€

## **CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage est effectué par un transpondeur fixé à la cheville. Un coureur qui franchit la ligne sans son transpondeur ne sera pas classé.

Tout transpondeur non rendu à l'arrivée sera facturée 60€.

## **RECOMPENSES**

Un lot souvenir sera remis à chaque coureur.

Palmarès et dotations suivant les catégories définies à la section « Epreuves et parcours »..

## **RESULTATS**

Ils seront affichés sur place et mis en ligne sur [www.marathondesglieres.com/resultats/](http://www.marathondesglieres.com/resultats/)

## **DROIT A L'IMAGE**

Tout concurrent renonce à faire valoir un droit à l'image sur les photos et vidéos utilisées pour la promotion du Marathon des Glières, ou des challenges auquel il adhère.

## **REPAS**

Un repas sera servi au Plateau pour tous les concurrents, sauf MiniGlières (goûter).

## **CONDITIONS D'ANNULATION**

### **Par le participant :**

Toute demande d'annulation/remboursement venant d'un participant sera prise en compte uniquement pour raisons médicales et accompagnée d'un certificat médical. Cette demande est à adresser par mail à [inscriptions@marathondesglieres.com](mailto:inscriptions@marathondesglieres.com) avant la date de clôture des inscriptions. Une somme forfaitaire de 5,00 EUR sera retenue pour les frais. Passé cette date, aucun remboursement ne sera accordé.

Les demandes de modification d'inscription (changement de nom, changement de parcours, etc...) sont à adresser à [inscriptions@marathondesglieres.com](mailto:inscriptions@marathondesglieres.com) avant le 10/03/2024. Une somme forfaitaire de 5€ pourra être retenue pour frais de dossier.

### **Par l'organisateur :**

En cas d'annulation ou modification d'une épreuve, le jour de l'évènement, pour conditions défavorables et dangereuses mettant en péril la sécurité des participants aucun remboursement ne pourra être demandé.

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué :

- Si l'épreuve est annulée avant le 25/02/2024, l'organisateur remboursera au minimum 70% du prix de l'inscription (hors frais bancaire de la plateforme d'inscription).
- Si l'épreuve est annulée entre le 26/02/2024 et le 16/03/2024, le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation.

## **DROITS D'ENGAGEMENT :**

- Mara'30 (30 km)
  - 30 € - ticket course obligatoire (17€) pour les non licenciés
- Petit Plateau (10 Km)
  - 20 € - ticket course obligatoire (17€) pour les non licenciés
- Mini Glières (4 Km)
  - 8 € - ticket course obligatoire (6€) pour les non licenciés

Majoration **10€** à partir du **Lundi 11/03/2024, 0h**

Clôture des inscriptions **Vendredi 15/03/2024** midi (12h) – Pas d'inscriptions sur place le jour de l'épreuve.

Les inscriptions sont possibles uniquement en ligne.

### **COVID**

Tout sera mis en œuvre pour veiller au respect des gestes barrières et des règles de distanciation physique au sein de l'évènement. L'ensemble des informations de ce règlement sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions sanitaires.